

Montréal, le 7 janvier 2003

Par télécopieur

À : TOUS LES PARTICIPANTS

**Objet : Demande d'approbation pour la mise en place par le distributeur
d'électricité de mesures d'économies d'énergie
Dossier R-3473-2001**

Pour faire suite à la décision procédurale D-2002-258, la Régie de l'énergie confirme, par la présente, que la rencontre technique dans le dossier mentionné en titre aura lieu à compter de **9 h, le 15 janvier 2003**, au siège social de la Régie à Montréal, salle Krieghoff.

L'objectif de cette rencontre consiste à clarifier les éléments énergétiques, économiques et environnementaux du plan global d'efficacité énergétique (PGEÉ) déposé par Hydro-Québec dans ses activités de distribution d'électricité (le Distributeur), de façon à permettre aux intervenants de préparer efficacement leurs mémoires à partir d'une compréhension commune de la preuve du Distributeur et de façon à réduire le temps requis en audience pour débattre de ce plan.

Ainsi, la rencontre technique sera essentiellement constituée d'un échange questions/réponses basé sur le PGEÉ déposé et sur les réponses du Distributeur aux demandes de renseignements adressées par la Régie et les intervenants.

La Régie demande à cet effet la collaboration de tous les participants.

Veillez agréer l'expression de nos sentiments distingués.

Véronique Dubois, avocate
Secrétaire de la Régie de l'énergie
/sp